



Centre d'Echanges pour la prévention des risques biotechnologiques

“Projet PNUE-FEM pour le renforcement durable des capacités pour une participation effective au Centre d'Echanges pour la Prévention des Risques Biotechnologiques - CEPRB (BCH-III) ”

20-21 Avril 2022
Libreville, Gabon



**Biosafety Clearing House
Project - Phase III**

*Généralités sur le Centre d'Échange
pour la Prévention des Risques
Biotechnologiques*

Ce module couvre:

- La Définition du Centre d'Échanges pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB), son rôle et ses fonctions,
- L'importance et les avantages du CEPRB,
- Les différentes catégories d'informations disponibles dans le CEPRB, les informations qu'une Partie au Protocole de Cartagena sur la Biosécurité est tenue d'enregistrer dans le CEPRB,
- Lesquelles de ces informations sont requises et quand doivent-elles être rendues disponibles dans le CEPRB,
- Le CEPRB et le Protocole Additionnel sur la Responsabilité et la Réparation,
- Ce module fournit également un bref aperçu de la transition de l'ancien au nouveau portail central du CEPRB et de l'impératif des changements.

Qu'est-ce que le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB)

Le CEPRB est un mécanisme d'échange d'informations qui a été établi en vertu de l'article 20 du Protocole de Cartagena sur la Biosécurité dans le cadre du Mécanisme d'Echange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Le rôle du CEPRB est de:

- Faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques, écologiques et juridiques, ainsi que de données d'expérience, relatives aux organismes vivants modifiés;
- Aider les Parties à appliquer le Protocole, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, et des pays à économie en transition, ainsi que des pays qui sont des centres d'origine et des centres de diversité génétique.

Pourquoi le CEPRB est-il important?

- Le CEPRB fournit un référentiel important d'informations actualisées sur les OVM et la biosécurité.
- Il sert de mécanisme principal du Protocole par lequel les informations sur les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés (OVM) sont partagées par les Parties.

Le CEPRB est ainsi la pierre angulaire du régime de biosécurité du Protocole puisqu'il permettra aux Parties de mettre en œuvre le Protocole.

Les informations sur le CEPRB seront utiles aux décideurs, à la société civile et à l'industrie biotechnologique.

Pourquoi le CEPRB est-il important?

- Les Parties au Protocole sont invitées à rendre les informations obligatoires disponibles sur le CEPRB.
- Le Protocole définit certaines exigences spécifiques concernant les catégories d'informations à mettre à disposition via le CEPRB.
- Le CEPRB permet également aux pays d'accéder à des informations importantes fournies par d'autres
 - telles que les lois et réglementations nationales,
 - les décisions qui ont été prises concernant des OVM spécifiques,
 - ou des initiatives de renforcement des capacités liées à la biosécurité.

Avantages de l'utilisation du CEPRB

1. Accéder aux informations sur les lois, réglementations et directives nationales, les décisions et évaluations d'autres pays concernant des organismes vivants modifiés (OVM) spécifiques;
2. S'assurer que tous les exportateurs potentiels d'OVM vers leur pays, ou ceux qui souhaitent transporter des OVM sur leur territoire, prennent connaissance de leurs exigences réglementaires nationales.

Avantages de l'utilisation du CEPRB

3. Accéder aux informations sur le renforcement des capacités et autres formes d'assistance disponibles pour soutenir la mise en œuvre du Protocole;

4. Veiller à ce que les autorités compétentes d'autres pays puissent savoir rapidement qui informer en cas de mouvement accidentel d'OVM sur leur territoire.

Quelles sont les obligations d'une Partie concernant l'enregistrement et la mise à jour des informations sur le CEPRB?

Une Partie a l'obligation, en vertu du Protocole, de rendre certaines informations disponibles via le CEPRB.

L'article 20 du Protocole de Cartagena donne une liste des informations spécifiques qu'une Partie doit fournir au CEPRB:

- Les **Correspondants** nationaux :
 - Le ou les **Autorités Nationales Compétentes**
 - Les Correspondants Nationaux du **Protocole**, du **CEPRB** et des **Mesures d'Urgence**;
- Les **Lois, Réglementations** et **Directives** Nationale,
- Les **Accords** Régionaux, Bilatéraux et Multilatéraux,
- Les Résumés des **évaluations des risques** des OVMs,
- Les **Décisions** du pays,
- Le Rapport sur la **mise en œuvre du protocole**.

Le CEPRB et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la Responsabilité et la Réparation

Adopté en tant qu'accord complémentaire au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Il vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en établissant des règles et procédures internationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation concernant les organismes vivants modifiés, comme indiqué dans son article 1.



... Le CEPRB et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la Responsabilité et la Réparation



- Le Protocole s'applique au dommage résultant d'organismes vivants modifiés trouvant leurs origines dans un mouvement transfrontière (Article 3).
- La relation avec la Convention et le Protocole et les dispositions de la Convention et du Protocole s'appliquent, *mutatis mutandis*, au présent Protocole additionnel (Article 16.3)

... Le CEPRB et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la Responsabilité et la Réparation

Les décisions pertinentes relatives au CEPRB lors de la dernière CP-RP (CBD/CP/MOP/DEC/9/15) sont les suivantes:

6. Demande aux Parties (au Protocole additionnel) de désigner une autorité compétente, afin que cette dernière s'acquitte des fonctions énumérées à l'article 5 du Protocole additionnel, et de communiquer les coordonnées de leur autorité compétente au CEPRB; et
9. Demande également au Secrétaire exécutif de créer un format commun approprié dans le CEPRB, afin d'aider les Parties à communiquer les coordonnées de leurs autorités compétentes, en application de l'article 5 du Protocole additionnel.



... Le CEPRB et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la Responsabilité et la Réparation

Rôle du CEPRB sur le protocole additionnel :

- *Maintenir les données sur les activités impliquant les OVM;*
- *Maintenir les critères de suivi et d'évaluation des atteintes à la diversité biologique et à la santé humaine;*
- *Maintenir un mécanisme de notification et de consultation avec les États concernés ou potentiellement concernés en cas d'incidents (Art. 17 du Protocole);*
- *Informers les opérateurs de leurs obligations et les recours ainsi que les lois et les règlements disponibles;*



... Le CEPRB et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la Responsabilité et la Réparation



... Rôle du CEPRB sur le protocole additionnel :

- *Rendre disponibles des informations sur les incidents de mouvements transfrontières illégaux (Art. 25 du Protocole de Cartagena)*
- *Promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public concernant les dommages à la diversité biologique résultant des OVM et servir de source d'information sur la probabilité d'occurrence de dommages (Art. 5.3 du protocole additionnel)*

Le nouveau portail central du CEPRB

Biosafety Clearing-House



[BCH](#) [About](#) [Protocol](#) [Search](#) [Submit](#) [Country Profiles](#) [National Reports](#) [Forums](#) [Resources](#)

Contexte de la migration du CEPRB vers une nouvelle plateforme Décisions prises durant la CP-RP

❖ 8^{ème} réunion (Mexique, 2016, décision CP-VIII / 2)

- *Effectuer la migration complète du CEPRB vers sa nouvelle plateforme,*
- *Notifier les correspondants nationaux du CEPRB du chronogramme de migration,*
- *Créer des outils supplémentaires pour faciliter l'analyse statistique des informations contenues dans le CEPRB en vue de permettre aux Parties d'analyser et de mieux utiliser les informations.*

Le nouveau portail central du CEPRB

Biosafety Clearing-House



[BCH](#) [About](#) [Protocol](#) [Search](#) [Submit](#) [Country Profiles](#) [National Reports](#) [Forums](#) [Resources](#)

Contexte de la migration du CEPRB vers une nouvelle plateforme

Décisions prises durant la CP-RP

... 8^{ème} réunion (Mexique, 2016, décision CP-VIII / 2)

- *Dans la même décision, la CP-RP s'est également félicitée de la stratégie Web pour la Convention et ses Protocoles.*
- *L'accès centralisé aux mécanismes d'échange (CDB, CEPRB, APA) afin d'éviter la duplication des efforts.*

Le nouveau portail central du CEPRB

Biosafety Clearing-House



[BCH](#) [About](#) [Protocol](#) [Search](#) [Submit](#) [Country Profiles](#) [National Reports](#) [Forums](#) [Resources](#)

Contexte de la migration du CEPRB vers une nouvelle plateforme

Décisions prises durant la CP-RP

❖ 9^{ème} réunion (Egypte, 2018, décision CP-IX/2)

- *La CP-RP approuve les modalités de fonctionnement communes du CHM (CBD), du CEPRB et du CE-APA,*
- *Rappelle la décision VIII / 2 et demande de terminer la migration du CEPRB vers sa nouvelle plateforme*

Le nouveau portail central du CEPRB

Biosafety Clearing-House



[BCH](#) [About](#) [Protocol](#) [Search](#) [Submit](#) [Country Profiles](#) [National Reports](#) [Forums](#) [Resources](#)

Contexte de la migration du CEPRB vers une nouvelle plateforme

Les impératifs du changement

- *La plateforme de technologie de l'information (TI) qui héberge le CEPRB a été principalement construite en 2000-2001, peu de temps après l'adoption du Protocole.*
- *La plateforme du CE-APA et du CHM a été construite en 2012-2013.*
- *Les douze années écoulées entre le développement de ces plateformes ont vu de grands changements dans la technologie et l'architecture des bases de données.*

Le nouveau portail central du CEPRB

Biosafety Clearing-House



[🏠 BCH](#) [About](#) [Protocol](#) [Search ▾](#) [Submit](#) [Country Profiles ▾](#) [National Reports](#) [Forums](#) [Resources](#)

NOTE:

- *La nouvelle plateforme du CEPRB a été améliorée avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités.*
- *Les dossiers du CEPRB sont basés sur le format commun.*
- *Les champs d'un dossier spécifique donné n'ont pas changé.*



MERCI pour votre attention!